

## Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement C.A.U.E 22

Tout particulier, adhérent ou non, a la possibilité de consulter gratuitement un architecte du CAUE dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Quatre architectes-conseillers assurent sur rendez-vous des permanences sur l'ensemble du territoire départemental. Ils fournissent, idéalement le plus en amont possible, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale du projet et sa bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Ils peuvent aider :

> au choix du terrain

> à l'insertion du projet dans le site

> au montage de projet de construction ou de réhabilitation

> à étudier toute intention de projet pour apporter leur expertise en matière de qualité d'usage, espace et confort thermique, économie d'énergie, insertion dans le site...

> à informer sur les formalités administratives et les données réglementaires

### **Rencontrer un architecte-conseiller**

Mme Claude Giraud-Cherel, architecte-conseil au Conseil d'architecture et de l'environnement des Côtes d'Armor (CAUE 22), vous reçoit à Leff Armor Communauté (Site Moulin de Blanchardeau à Lanvollon) tous les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> jeudis du mois. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 02.96.70.17.04 ou par mail : [ads@leffarmor.fr](mailto:ads@leffarmor.fr)

Il vous faut pour cela vous munir de tout plan, croquis, et photo aidant à la bonne compréhension de votre projet. Il convient également d'amener les éléments permettant de localiser le projet ou la parcelle (plans et références cadastrales, photo aérienne...).